

Accueil et prise en charge des réfugiés et des migrants en Île-de-France : l'État consolide son dispositif

Jeudi 20 septembre 2018

Dossier de Presse

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/Île-de-France>

▼@Prefet75_IDF





Ouverture d'un nouveau centre d'hébergement pour les réfugiés et d'un centre d'hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile dans le XVI^e arrondissement de Paris

Michel Cadot, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Dominique Versini, adjointe à la maire de Paris en charge des questions relatives aux solidarités, à la lutte contre l'exclusion, à l'accueil des réfugiés et à la protection de l'enfance, et Ian Brossat, adjoint au maire de Paris en charge des questions relatives au logement et à l'hébergement ont visité, ce jour, un nouveau centre d'hébergement pour les réfugiés de 100 places et pour les demandeurs d'asile de 150 places. Le site accueillera également un centre d'hébergement pour familles orientées par le 115 (Samu social) de 50 places. L'occasion d'échanger avec les premières personnes accueillies.

250 nouvelles places pour accueillir dignement les réfugiés et les migrants

Géré par les professionnels de l'accompagnement social de l'association Aurore, ce centre a une capacité d'accueil de 250 places dont 100 sont dédiées aux réfugiés et à 150 hommes isolés demandeurs d'asile.

Cette ancienne caserne de gendarmerie, qui était inoccupée depuis la fin du mois d'août et qui appartient à la mairie de Paris, est mis à disposition de l'association Aurore pour une durée de deux ans. Au cours de cette période, c'est l'Etat qui prendra en charge le financement du dispositif d'accueil des réfugiés et des migrants.

Les personnes accueillies dans ce centre sont orientées depuis les 5 centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) d'Île-de-France après l'évaluation de leur situation.

Les demandeurs d'asile sont hébergés et accompagnés pendant quelques mois dans ce centre, le temps que leurs démarches administratives aboutissent.

Les réfugiés suivent un parcours d'intégration dans ce centre qui, à terme, doit les conduire vers l'insertion dans le logement autonome et l'emploi.

1 200 places créées en Ile-de-France pour renforcer les capacités d'accueil des migrants et des réfugiés

L'ouverture de ce nouveau centre s'inscrit dans le cadre de la consolidation du dispositif d'accueil des migrants et réfugiés en Ile-de-France qui prévoit l'ouverture de 1 200 nouvelles places de centre d'hébergement pour migrants d'ici la fin du mois de septembre, portant à 9 131 le nombre total de places en CHUM dans la région.

L'ouverture de ces nouvelles places en centre d'hébergement d'urgence poursuit un double objectif. Elle vise, d'une part, à prévenir la reconstitution de campements illicites dans lesquels l'insalubrité des conditions de vie auxquelles sont exposés les migrants s'ajoute à l'emprise néfaste des réseaux de passeurs ainsi qu'aux désagréments subis par les riverains. Ces créations de places nouvelles permettront, d'autre part, de restituer progressivement les 11 gymnases réquisitionnés cet été dans toute l'Ile-de-France pour mettre à l'abri les 1 990 migrants issus des campements du Millénaire, du Canal Saint-Martin et de la Porte des Poissonniers, et notamment les 3 gymnases parisiens qui seront complètement restitués au plus tard le 15 octobre, avec les premières orientations dès la semaine prochaine.

Le résultat d'un travail partenarial entre l'Etat, les collectivités et les associations

Le préfet de région a profité de sa visite pour saluer le travail mené par le secteur associatif, échanger avec les partenaires de l'Etat et remercier la mairie de Paris pour son concours à l'ouverture de ce nouveau lieu d'accueil qui s'inscrit dans sa politique volontariste de soutien à la création de places d'hébergement et de mise à l'abri pour les plus vulnérables : à Paris, 40% des places d'hébergement sont implantées dans des locaux municipaux.

L'accueil des migrants en Île-de-France

Le dispositif d'accueil que l'État a mis en place permet de proposer aux migrants des solutions d'hébergement temporaire et de leur offrir un accompagnement administratif sur-mesure.

Les demandeurs d'asile sans-abris à Paris suivent un parcours en 3 étapes

1. Les migrants se voient d'abord proposer une mise à l'abri via deux dispositifs complémentaires

→ Deux accueils de jour pour hommes isolés et un accueil de jour pour les familles ont été ouverts en avril 2018 dans Paris. Ces structures, qui sont désormais bien connues des migrants, ont accueilli depuis le début du mois de juillet 10 773 personnes.

→ Des maraudes assurées plusieurs fois par semaine par les services de la préfecture d'Île-de-France, de l'association France terre d'asile et de la ville de Paris vont à la rencontre des migrants qui occupent l'espace public afin de leur proposer d'être mis à l'abri. Depuis le début de l'année, ces maraudes hebdomadaires ont permis de mettre à l'abri 4 824 personnes.

2. Les demandeurs d'asile sont ensuite orientés vers l'un des 5 centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) de la région d'Île-de-France où ils bénéficient d'une prise en charge complète. Ces centres permettent en effet d'assurer un hébergement temporaire - d'une durée de 11 jours en moyenne - aux demandeurs d'asile, d'organiser, avec le concours de l'OFII, leur accès au Guichet unique pour demandeurs d'asile (GUDA) avant de les réorienter vers des structures adaptées à leur situation administrative et de les faire accéder à une prise en charge sanitaire par le Samu social ou la Croix-Rouge française.

3. À l'issue de leur évaluation administrative, les migrants sont orientés dans des structures adaptées à leur situation, selon qu'ils soient primo-arrivants, porteurs d'une attestation de demande d'asile, réfugiés, bénéficiaires de l'aide au retour volontaire, dublinés ou déboutés du droit d'asile.

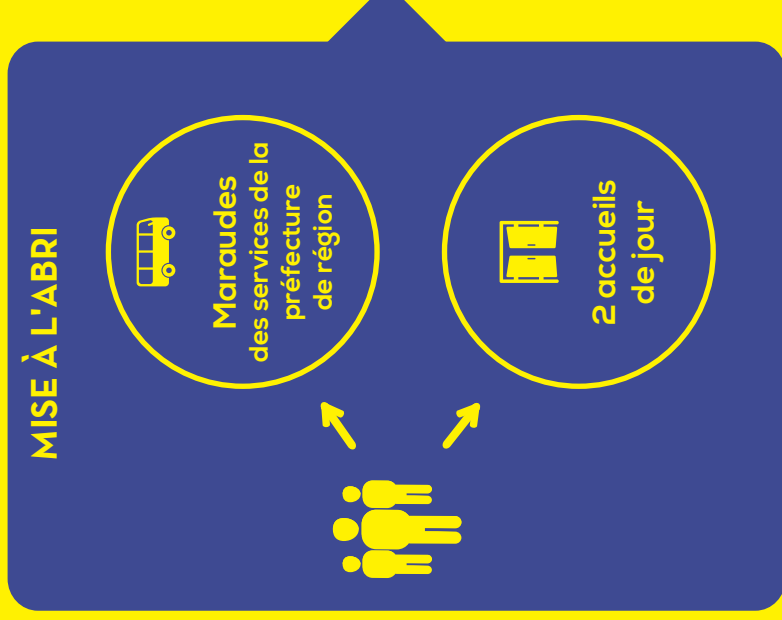
Chiffres clés

- **1 200** places en centres d'hébergement d'urgence pour migrants (CHUM) supplémentaires seront créées d'ici la fin du mois de septembre portant à **9 131** le nombre de places en centres d'hébergement d'urgence pour migrants CHUM en Île-de-France.
- **250** migrants en moyenne sont mis à l'abri chaque semaine grâce aux **3** accueils de jours parisiens et aux maraudes réalisées par les services de la préfecture.
- **10 824** migrants sont aujourd'hui hébergés en Île-de-France.

PARCOURS DES DEMANDEURS D'ASILE SANS-ABRIS EN ÎLE-DE-FRANCE

Hommes majeurs isolés

Septembre 2018



LEXIQUE :

GUDA : Guichet unique des demandeurs d'asile

OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration